Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251124-DEL-2025-378-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **24 NOVEMBRE 2025**
Délibération n° **DEL-2025-0378**

Objet : Tarification du site du Barioz : Nordique et stade de biathlon à compter du 25 novembre 2025

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 51
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 23
Pour : 61
Contre : 0

Abstention : 1
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

27 NOV. 2025

et publié le

27 NOV. 2025

Secrétaire de séance :
Damien VYNCK

Le lundi 24 novembre 2025 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 18 novembre 2025.

Présents : Cédric ARMANET, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Joël DUCROS, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Myriam SIMONAZZI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Martine KOHLY, Annie FRAGOLA à Serge POMMELET, Claudine GELLENS à Patrick BEAU, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Philippe LECAT à Cédric ARMANET, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Guillaume RACCURT à Henri BAILE, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Françoise VIDEAU à François OLLEON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
038-200018166-20251124-DEL-2025-378-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

Vu la délibération communautaire du 30 juin 2025 n° DEL-2025-0203 relative au transfert du domaine nordique du Barioz,
Vu l'arrêté préfectoral n°38-2025-10-30-00014 portant transfert de la compétence "Domaine nordique du Barioz" à la communauté de communes "Le Grésivaudan".

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que dans le cadre du transfert du domaine nordique du Barioz dès la saison hivernale 2025-2026, il convient de délibérer la tarification des activités de ski de fond.

Dans le cadre de la création de la SPL du Grésivaudan et du contrat de délégation de service public qui lui sera confié, le domaine nordique du Barioz est intégré. L'objectif poursuivi est d'atteindre une harmonisation des tarifs à l'échelle des 3 sites nordiques communautaires : Beldina, Col de Marcieu et Barioz.

Cette gestion communautaire unique permet également de développer une nouvelle offre sur mesure pour les pratiquants, en proposant un forfait multi-sites donnant accès à ces trois domaines très complémentaires.

En complément de l'offre existante pour le domaine nordique du Barioz, Le Grésivaudan vient de créer un stade de biathlon sur ce site, avec un pas de tir à 10 mètres, accessible en toutes saisons.

Cet équipement va permettre de diversifier l'offre nordique présente au Barioz et de répondre à une forte attente locale d'initiation et d'entraînement, notamment pour les écoles et les clubs.
L'ouverture de ce stade de biathlon dès l'hiver 2025-2026 nécessite donc de fixer une grille tarifaire associée. Cet équipement a vocation à fonctionner à l'année.

Ainsi Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- **D'approuver la nouvelle tarification du site du Barioz : Nordique et stade de biathlon à compter du 25 novembre 2025,**
- **De l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à la majorité des suffrages exprimés cette délibération (par 61 voix pour; 1 abstention : Martin GERBAUX).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 24 NOV. 2025

Le Président,
Henri BAILE

Communauté de [illegible]

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REDEVANCE SKI NORDIQUE DOMAINE DU BARIOZ

Activité HT - Taux de TVA 0%

Dernière modification: DEL-2024-0353 du 14 octobre 2024

SKI NORDIQUE DU BARIOZ	Tarifs depuis le 15.10.2024 Tarifs HT		Tarifs à partir du 25.11.2025 Tarifs HT	%
Carte annuelle multi-sites adulte Ce forfait est réservé aux personnes nées avant le 31/12/2006 Cette carte est valable sur les domaines nordique du Barioz, de Beldina et du Col de Marcieu	NOUVEAUTE		80,00 €	
Carte annuelle multi-sites adultes en prévente* Ce forfait est réservé aux personnes nées avant le 31/12/2006 Cette carte est valable sur les domaines nordique du Barioz, de Beldina et du Col de Marcieu. Prévente jusqu'au 19/12/2025	NOUVEAUTE		62,00 €	
Carte annuelle site adulte Ce forfait est réservé aux personnes nées avant le 31/12/2006 Cette carte est valable sur le domaine nordique du Barioz	60,00 €		62,00 €	**3,33%**
Carte annuelle site adulte en prévente* Ce forfait est réservé aux personnes nées avant le 31/12/2006 Cette carte est valable sur le domaine de fond du Barioz. Prévente jusqu'au 19/12/2025	NOUVEAUTE		37,00 €	
Carte annuelle site enfant / junior Ce forfait est réservé aux personnes nées entre le 01/01/2007 et le 31/12/2019 Cette carte est valable sur le domaine de fond du Barioz	NOUVEAUTE		36,00 €	
Carte annuelle site enfant / junior en prévente* Ce forfait est réservé aux personnes nées entre le 01/01/2006 et le 31/12/2018 Cette carte est valable sur le domaine de fond du Barioz. Prévente jusqu'au 19/12/2025	NOUVEAUTE		21,50 €	
Forfait 2 jours consécutifs adulte Valable sur le domaine de fond du Barioz 2 jours consécutifs. Ce forfait est réservé aux personnes nées avant le 31/12/2006	15,00 €		16,00 €	**6,66%**
Forfait 2 jours consécutifs enfant / junior Valable sur le domaine de fond du Barioz 5 jours consécutifs. Ce forfait est réservé aux personnes nées entre le 01/01/2007 et le 31/12/2019	6,00 €		10,00 €	**66,00%**
Forfait séance unique accès aux pistes de ski de fond adulte Valable sur le domaine de fond du Barioz, ce titre est réservé aux personnes nées avant le 31/12/2006	8,50 €		9,00 €	**5,80%**
Forfait séance unique accès aux pistes de ski de fond enfant / junior Valable sur le domaine de fond du Barioz, ce titre est réservé aux personnes nées entre le 01/01/2007 et le 31/12/2019	4,00 €		6,00 €	**50,00%**
Forfait séance unique accès aux pistes de ski de fond tarif réduit Valable sur le domaine de fond du Barioz, ce titre est réservé aux groupes d'au moins 10 personnes, aux étudiants sur présentation de leur carte, aux personnes nées entre le 01/01/1952 et le 31/12/1956. Ce titre est également vendu notamment lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas de proposer une qualité de piste optimale.	7,00 €		6,50 €	**-7,14%**
Forfait scolaire Réservé aux scolaires des départements autres que l'Isère, dans le cadre du tiers temps pédagogique. Ce forfait est valable sur les sites adhérents à Nordic Isère, le jour indiqué.	2,50 €		2,50 €	**0,00%**
Forfait séance unique accès aux pistes de ski de fond vermeil Valable sur le domaine de fond du Barioz, ce titre est réservé aux personnes nées avant le 31/12/1951	4,00 €		3,00 €	**-25,00%**
Forfait vendu sur pistes Ce forfait est réservé aux personnes qui n'ont pas acheté leur titre dans les points de vente officiels.	40,00 €		42,00 €	**5,00%**

Autres tarifs

TITRES	Autres tarifs (en euros) Tous	
	TTC	HT
Support rechargeable	3,00 €	2,73 €
Frais d'annulation	1,00 €	0,91 €
Frais de blocage	5,00 €	4,55 €
Frais de recherche et d'édition	3,00 €	2,73 €

TARIFS DU STADE DE BIATHLON DU BARIOZ

ACCES AU STADE DE BIATHLON / PAS DE TIR (1)

	Séance / personne (2)	Carte annuelle (3)		
		U13 (moins de 13 ans)	U15/U17/U19/U21 (moins de 15 à 21 ans)	Autres catégories
Affilié FFS	4 €	40 €	90 €	150 €
Non affilié (encadrés/1 professionnel)	5 €			
Scolaires	2 €			

(1) Réservation obligatoire 48h avant la séance // En hiver forfait pistes de ski non inclus
(2) Séance de 2h maximum pouvant aller jusqu'à 3h dans le cadre de séances organisées par les clubs, comités, équipes ou groupes avec encadrement
(3) Catégories validées par la Fédération Française de Ski (FFS)